

Systeme de notation en TC

- [MCC](#)
- [Validation des Unités d'enseignements](#)
- [Validation des Semestres](#)
- [Obtention du BUT](#)
- [Les stages](#)
- [Règlement des devoirs surveillés](#)

MCC

[MCCC-2024-2025-BUT-Marketing-digital-e-b.xlsx](#)

[MCCC-2024-2025-BUT-Business-international.xlsx](#)

[MCCC-2024-2025-BUT-Business-developpement FI.xlsx](#)

[MCCC-2024-2025-BUT-Marketing-et-manageme FC.xlsx](#)

[MCCC-2024-2025-BUT-Marketing-et-manageme FI.xlsx](#)

[MCCC-2025-2026-BUT-TC-BDMRC-FC.xlsx](#)

Validation des Unités d'enseignements

Bachelor Universitaire de Technologie s'obtient lorsque l'ensemble des UE est acquis. Il donne 180 ECTS.

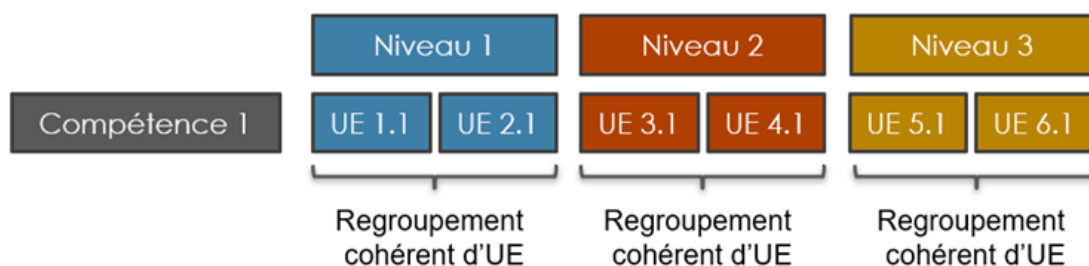
Une UE est considérée comme étant définitivement acquise si sa moyenne est supérieure ou égale à 10.

On parle de regroupement d'UE cohérent pour deux UE d'un même niveau, sur une même compétence.

La validation de deux UE d'un même niveau emporte la validation de l'ensemble des UE du niveau inférieur pour la même compétence.

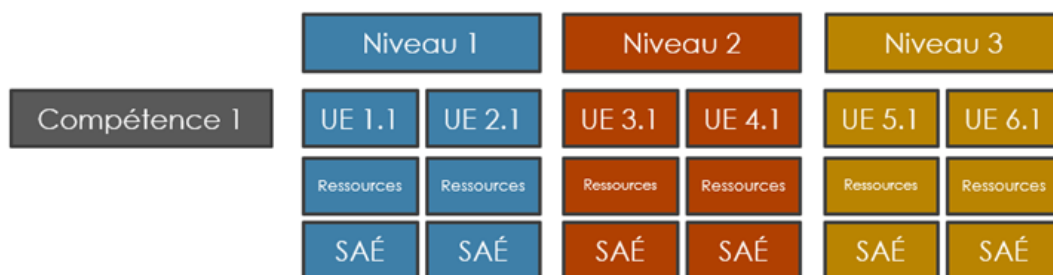
Dans un même regroupement d'UE, la compensation est intégrale, c'est-à-dire que si une UE n'est pas acquise sur un semestre (moyenne inférieure à 10), mais si la moyenne des deux UE du regroupement est supérieure ou égale à 10, alors les deux sont acquises.

Un niveau est constitué de deux UE



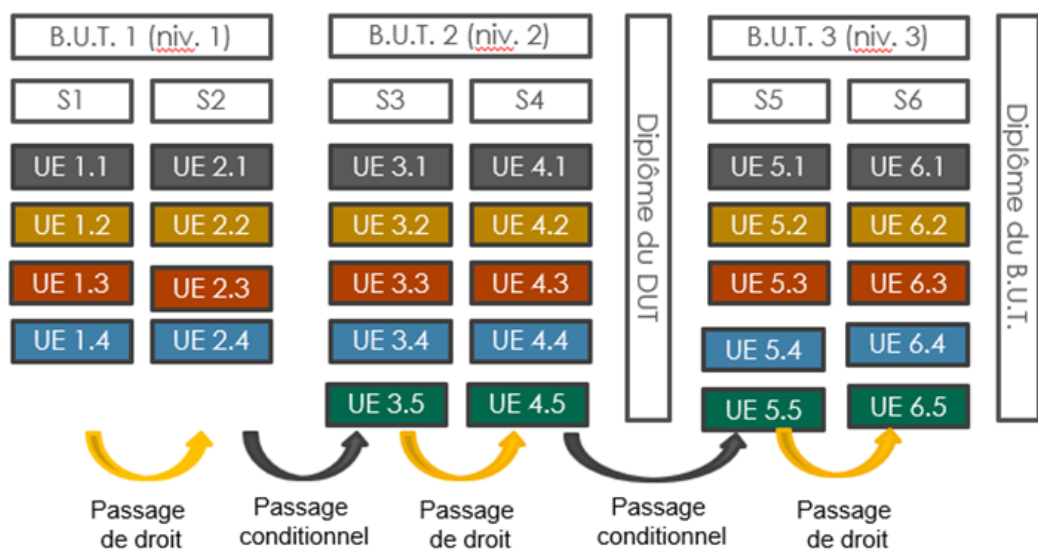
Deux UE consécutives au sein d'un même niveau, et d'une même compétence forme un regroupement cohérent d'UE.

Une UE est toujours composée de SAÉ et de Ressources



Au sein d'une UE, les SAÉ et ressources sont affectés de coefficients entre 40% et 60%.
L'acquisition des UE est appréciée par un contrôle continu et régulier.

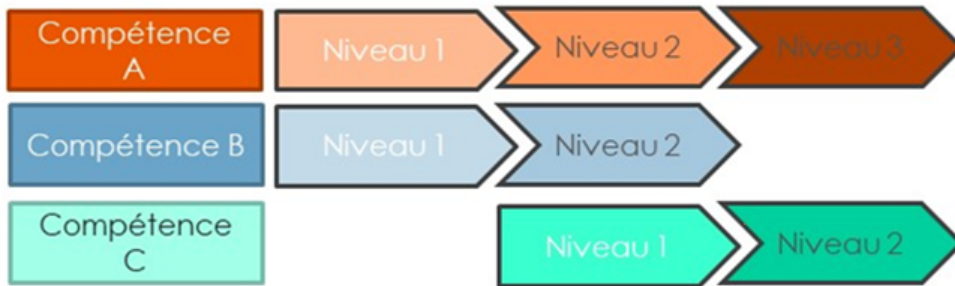
Validation des Semestres



- Le passage d'un semestre impair vers un semestre pair est de droit :
S1 -> S2, S3 -> S4, S5 -> S6
- Le passage d'un semestre pair, vers un semestre impair (changement de niveau / d'année) est possible si deux conditions sont remplies :
 - o Plus de la moitié des regroupements cohérents d'UE ont une moyenne supérieure ou égale à 10,
 - o Tous les regroupements d'UE ont une moyenne supérieure ou égale à 8.

Obtention du BUT

Le B.U.T. est acquis par la validation de chacune des compétences, et une compétence est composée d'au moins deux niveaux.



Assiduité à toutes les activités pédagogiques est obligatoire.

Conséquences : On ne calcule plus de moyenne au semestre, ni à l'année (plus de classement)

doublements : Un étudiant ne peut redoubler qu'une fois un semestre, dans la limite de 4 maximum. Le B.U.T. est donc s'obtenir en 5 ans maximum.

orientation : Le jury peut prononcer une réorientation en fin de première année

Info : Il sera toujours possible d'obtenir un DUT après 2 ans (B.U.T. 1 et B.U.T. 2) => Reformuler par : A l'issue des 2 premiers ECTS l'étudiant obtient le DUT associé à sa spécialité.

Spécificité particulière au semestre 5 : Le passage en S5 n'est possible que si toutes les UE du Semestre 1 et 2 de la première année (B.U.T. 1) sont validées : moyenne supérieure à 10 dans chacune des UE d'un regroupement ou moyenne des deux UE supérieure à 10 (par compensation).

Les stages

Pour renforcer votre vocation professionnelle, le département TC prévoit trois périodes de stages, une pour chaque année du B.U.T. TC.

Chaque étudiant recherche individuellement son stage en s'adressant aux entreprises ou en se servant de son propre réseau de relations.

Le stage ne consiste pas à accepter n'importe quelle tâche proposée par l'entreprise. La mission est définie en accord avec l'entreprise et doit avoir une vocation commerciale pour être en phase avec la formation TC.

Pour les stages S6, des soutenances sont organisées, composées d'un jury de trois personnes : le maître de stage (entreprise), l'enseignant tuteur et un enseignant candidat. Le stage TC 1 est évalué par une note de rapport écrit, à laquelle s'ajoute l'évaluation de l'entreprise.

Vous avez la possibilité d'effectuer ce stage à l'étranger, pour cela il faut vous adresser au bureau des relations internationales.

Règlement des devoirs surveillés

- Chaque étudiant est affecté pour chaque devoir surveillé à une table numérotée dans la(les) salle(s) d'examen A018, B002 ou C001 ; il doit lors de l'épreuve signer la feuille de présence.
- Tout étudiant arrivant après la distribution des sujets ne sera pas autorisé à composer ni à rattraper l'épreuve.
- Chaque étudiant ne doit avoir devant lui que le matériel et les documents tolérés stipulés sur l'énoncé du sujet de l'épreuve et selon les modalités de son déroulement rappelées au début des épreuves, tous les autres documents sont déposés sur l'estrade.
- Les communications, de toutes natures qu'elles soient, avec d'autres étudiants sont strictement interdites,
- L'utilisation des calculatrices programmables est interdite.
- Il est interdit de sortir de la salle de contrôle avant d'avoir signé la feuille d'émargement.
- En cas de fraude ou tentative de fraude aux différentes épreuves, les sanctions, prononcées par la section disciplinaire de l'Université, peuvent aller jusqu'à l'exclusion du département voire de l'Université.
- Toute absence à une interrogation écrite ou orale ou un compte-rendu de TP non rendu entraîne automatiquement la note de 00/20.
- Toute absence prévisible à un devoir surveillé sera annoncée à l'avance au secrétariat et devra faire l'objet d'une justification écrite.
- Les étudiants dont l'absence aura été justifiée par un certificat médical ou toute autre circonstance importante **pourront subir un devoir de rattrapage. L'étudiant doit obligatoirement effectuer une demande de rattrapage sur l'Intranet.** Il recevra une réponse et un planning ensuite.
- Dans le cas d'une absence justifiée prolongée (plus d'une journée d'absence), il apparaît difficile d'organiser rapidement un rattrapage de plusieurs épreuves. En conséquence, un étudiant dans cette situation pourra voir reporter la décision de validation du semestre voire de l'attribution du DUT à la session du Grand Jury du semestre suivant.
- Le rattrapage d'un TP ou d'un travail écrit ou oral est laissé à l'appréciation de l'enseignant concerné dans la mesure où l'étudiant s'est manifesté auprès de lui. Ce rattrapage n'est en aucun cas systématique et peut tout à fait être refusé par l'enseignant.
- Chaque étudiant peut consulter ses notes sur l'Intranet.

- En cours de semestre, les copies des devoirs surveillés sont remises aux étudiants par l'enseignant de la discipline.
- En fin de semestre, la remise groupée des copies sera organisée afin que chaque étudiant puisse vérifier ses notes avec l'Intranet.